



Les gestes qui sauvent

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie !

Le citoyen acteur des secours

« Le secourisme est une matière dynamique, actualisée au fur et à mesure des progrès scientifiques. Cœur de métier des sapeurs-pompiers, c'est aussi un véritable enjeu de société. Apprendre à chaque citoyen à devenir le premier maillon de la chaîne des secours, dans un esprit responsable et solidaire, tout en participant activement à l'évolution du secourisme pour que les sapeurs-pompiers bénéficient de formations performantes : la Fédération et son réseau associatif sont au premier rang ! »

Médecin-colonel
Jean-Yves Bassetti,
vice-président de la FNSPF
en charge du secours
à personnes, du SSSM,
des affaires sanitaires et de
la réforme du secourisme.

Accidents domestiques, accidents de la vie courante, arrêts cardiaques... Chaque année en France, des dizaines de milliers de vies supplémentaires pourraient être sauvées en pratiquant des gestes élémentaires de premiers secours. C'est pourquoi la FNSPF s'est investie de longue date en faveur de la diffusion du secourisme auprès du grand public. Un engagement qui s'est notamment traduit dans la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, qui promeut la sensibilisation des populations et l'apprentissage généralisé des gestes de premiers secours pendant la scolarité. Accessible aux plus jeunes, toujours réceptifs à l'égard de ces messages qu'ils transmettent à leur entourage, comme aux adultes, en passant par le monde du travail, la formation aux gestes de premiers secours constitue un acte citoyen que les sapeurs-pompiers ont à cœur de transmettre via leur réseau associatif fédéral. Ainsi, ils s'impliquent sur le terrain, à tous les niveaux de ce réseau, pour enseigner auprès du grand public mais aussi auprès des sapeurs-pompiers, pour former, recycler et encadrer les moniteurs et les instructeurs de secourisme, les formateurs et les formateurs de formateurs de SST. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers de France sont d'ailleurs les premiers à enseigner au grand public les gestes qui sauvent.

Plus qu'une discipline, l'apprentissage des gestes de premiers secours porte en soi les valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'engagement chères à la communauté des sapeurs-pompiers. Raison de plus pour enseigner des techniques salutaires et pour faire prendre conscience à tout un chacun qu'il n'est pas seulement un usager des secours, mais au contraire un de leurs acteurs.

Sommaire

- 3 Le secourisme, au cœur de la Fédération
- 4 La commission fédérale du secourisme
- 6 Sensibiliser le grand public
- 9 Former le grand public
- 13 PSC 1 : une formation renouvelée
- 14 Sauveteur secouriste au travail : un double lien avec l'entreprise
- 15 Réforme SST : renforcer la prévention des risques professionnels

Sapeurs-Pompiers de France
n° 1 043 - Mars 2012
Directeur de la publication :
colonel J.-M. Lincheneau
Rubriques coordonnées
par M.-H. Chals / Communication FNSPF
Rédactrice : Coline Léger
32, rue Bréguet – 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18 – Fax : 01 49 23 18 15



Coline Léger

Erratum

Dans le précédent numéro des *Cahiers fédéraux* (janvier 2012), une erreur s'est glissée concernant la photographie de Georges Vidal, conseiller pédagogique de la FNSPF, dont voici le portrait.

Le secourisme, au cœur de la Fédération

Participer à l'évolution technique et pédagogique du secourisme, en adéquation avec les besoins de l'activité de sapeur-pompier, et favoriser l'enseignement des gestes qui sauvent auprès du grand public... La FNSPF veille à promouvoir un secourisme de qualité.

Avec plus de 70 % de leurs interventions dédiées au secours à personnes, les sapeurs-pompiers consacrent leur quotidien à la pratique du secourisme. Il était donc tout naturel que la Fédération dédie l'une de ses commissions

à cette discipline. Grâce aux remontées du terrain, relayées par le réseau des unions, la commission fédérale de l'Enseignement du secourisme et sa pédagogie veille à faire bénéficier tous les sapeurs-pompiers d'une formation en adéquation avec leurs besoins, toujours plus performante et à la pointe de l'actualité, tout en restant adaptée, notamment en termes de volumes horaires, à leurs contraintes professionnelles et personnelles. Pour ce faire, elle œuvre à défendre leurs intérêts en les représentant auprès des instances nationales, telles que la DGSCGC, l'ONS (*voir l'encadré ci-dessous*) ou l'INRS*, et à obtenir des avancées réglementaires conformes à leurs attentes. La réforme du PSC1, qui entre en application à compter du 1^{er} juillet 2012, permet ainsi d'offrir plus de souplesse aux formations, dont le référentiel sera désormais rédigé par l'équipe pédagogique nationale de la FNSPF, et non plus par la DGSCGC.

Parce que le citoyen est aussi le premier maillon dans la chaîne des secours, la FNSPF œuvre par ailleurs à développer la culture de sécurité civile au sein de la population. Elle s'y emploie à travers son action politique, agissant pour que soit inscrite la sensibilisation des élèves à la prévention des risques en 2004 dans la loi de modernisation de la sécurité civile, mais aussi, très concrètement, sur le terrain, via les formations aux gestes

130 ANS

Fédération Nationale
sapeurs-pompiers de France

de premiers secours dispensés par 91 de ses unions départementales agréées par son intermédiaire. Sous son égide, les sapeurs-pompiers de France sont ainsi depuis longtemps les plus importants formateurs aux premiers secours (75 000 personnes

environ formées chaque année). Cet engagement trouve un prolongement naturel dans le monde du travail, où le réseau fédéral assure des formations de sauveteur secouriste du travail (SST). Là encore, en 2011, la Fédération s'est investie dans la réforme SST visant à améliorer la prévention des risques professionnels, notamment en obtenant, pour permettre à ses unions de dispenser cet enseignement sur le terrain, l'habilitation nationale auprès de l'INRS (septembre 2011).

* Respectivement : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Observatoire national du secourisme et Institut national de recherches et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
www.inrs.fr

En chiffres

- 91 unions départementales agréées en 2012, via la Fédération, pour l'enseignement du PSC 1
- 75 000 personnes formées chaque année au PSC 1
- 8 500 sessions organisées par an par le réseau
- 7 000 moniteurs et instructeurs sapeurs-pompiers au PSC 1
- 16 000 personnes formées au SST
- 900 formateurs sapeurs-pompiers SST
- 50 formateurs de formateurs sapeurs-pompiers SST

Zoom

L'Observatoire national du secourisme

La FNSPF est membre de l'Observatoire national du secourisme (ONS) depuis sa création. Six de ses représentants participent ainsi aux travaux de l'ONS, où ils sont force de proposition quant à l'évolution des techniques et de leur enseignement. Cet organisme consultatif des ministères de l'Intérieur et de la Santé, auquel contribuent notamment la Croix-Rouge et la Fédération nationale de protection civile, a pour mission d'évaluer les actions conduites en matière de secourisme, de proposer aux pouvoirs publics des mesures visant à le promouvoir, de collecter et de diffuser des informations sur son enseignement et sa pratique.

La commission fédérale du secourisme

Partout en France, près de 7 000 sapeurs-pompiers, moniteurs et instructeurs de secourisme, forment leurs collègues et font connaître au grand public les gestes qui sauvent. Leur commission fédérale les accompagne et améliore leur formation en permanence.

La commission fédérale Secourisme se charge de l'enseignement du secourisme et de sa pédagogie, tant auprès des sapeurs-pompiers, des moniteurs et instructeurs, que du grand public. Elle participe ainsi aux travaux portant sur les formations PSC 1 et SST, mais aussi sur la formation Secours à personnes (SAP) qui concerne les sapeurs-pompiers eux-mêmes. Elle est présidée par Frédéric Frey, médecin-chef dans la Loire, et animée par Patrick Rossi, instructeur secourisme et formateur de formateurs SST en Seine-et-Marne. Elle regroupe notamment quatorze membres désignés par chaque union régionale – instructeurs de secourisme, moniteurs ou membres du SSSM – et six conseillers techniques nationaux. La commission est répartie en quatre groupes de travail (grand public, sauveteur secouriste du travail, secours à personnes et désincarcération), pour répondre au plus près des problématiques de terrain et de l'actualité.

Le rôle de la commission fédérale est à la fois d'effectuer une veille permanente sur l'évolution des textes réglementaires et d'être force de proposition pour les instances fédérales. Chargée de défendre les intérêts des sapeurs-pompiers auprès des institutions, elle participe ainsi activement à l'Observatoire national du secourisme, à l'Observatoire du secourisme en milieu du travail et à l'INRS dont elle est membre. Ces dernières années, la commission s'est ainsi investie avec énergie dans l'élaboration de la réforme du PSC 1, en lien avec la commission fédérale du SSSM, ainsi que dans celle du SST, lancée par l'INRS. Soucieuse d'accompagner les unions et les sapeurs-pompiers dans la

mise en œuvre de cette dernière et d'en faciliter la gestion, elle a créé un réseau de quatorze référents techniques SST régionaux (voir en page 5), membres de l'équipe de formateurs de formateurs (ex-instructeurs) de la FNSPF. Par ailleurs, la commission Secourisme est également partie prenante dans les grands dossiers relatifs au secours à personnes, comme celui de la réforme de l'organisation du secours à personnes lancé en 2008.

Le secourisme étant en perpétuelle évolution, la commission fédérale est toujours sur le pont. Ainsi, les réformes du PSC 1 et du SST à peine achevées, elle s'est déjà lancé un nouveau défi : adapter cette discipline à l'exercice que les sapeurs-pompiers en ont sur le terrain, dans le cadre de leurs missions opérationnelles. Un vaste projet, qu'elle prépare en concertation avec, notamment, la commission fédérale du SSSM.

Enfin, sur le terrain, les membres de la commission ont un rôle essentiel de relais et de transmission des informations, des nouveautés réglementaires aux conseils techniques et pédagogiques, et ce, à tous les échelons du réseau associatif, où existent, au niveau des unions tant régionales que départementales, des commissions secourisme. Il leur appartient, par exemple, de leur présenter le nouveau référentiel du PSC 1 qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2012. De leur côté, ces commissions régionales et départementales font remonter les difficultés qu'elles rencontrent à la commission nationale, qui se charge en retour de leur proposer des solutions, en leur envoyant, si besoin, un membre de l'équipe pédagogique nationale.



Enseignement des premiers secours : l'équipe pédagogique nationale

À l'instar de toutes les associations agréées de secourisme, la Fédération a créé une équipe pédagogique nationale (EPN) qui a pour mission de travailler sur les évolutions de la formation, de former des instructeurs et de veiller à leur formation continue. Cette équipe est composée de trois représentants par région, en général un médecin et deux instructeurs, ainsi que des membres de la commission nationale de Secourisme, soit au total une quarantaine de personnes. Avec la disparition des référentiels de formation produits par la DGSCGC (voir page 13 la réforme du PSC 1), c'est désormais à l'EPN fédérale qu'il incombera de rédiger ceux-ci.



Les référents techniques régionaux

Au nombre de 14, les référents techniques régionaux de la FNSPF constituent un relais entre la Fédération et les unions départementales et régionales, tant sur le plan technique qu'administratif. Ils constituent notamment un soutien pour la mise en place des formations initiales et continues de formateurs SST, tous les départements n'étant pas pourvus de formateurs de formateurs. Liste disponible auprès de la FNSPF et de votre union régionale.



Pour devenir...

Moniteur national de premiers secours : formations pouvant être notamment dispensées par les 91 unions départementales qui disposent de l'agrément national de la FNSPF.

- **Instructeur de secourisme** : le brevet national peut être obtenu auprès des unions départementales agréées, ainsi qu'auprès des sept Sdis également agréés en la matière.
- **Formateur SST** : formations dispensées par les structures nationales et régionales habilitées par l'INRS – dont la FNSPF et ses unions départementales (*liste sur www.inrs.fr*).
- **Formateur de formateurs SST** : l'INRS est le seul organisme dispensant ces formations.

Les diplômes et formations restent valables sous réserve des formations continues obligatoires. En outre, pour être autorisés à pratiquer le secourisme au sein d'une équipe, les sapeurs-pompiers doivent être rattachés à un organisme agréé (telles les unions départementales), qui l'inscrit sur la liste composant son équipe pédagogique et déclare chaque année les secouristes à jour de leur formation continue sur une liste d'aptitude déposée à la préfecture. Il n'y a pas d'obligation de rattachement : les sapeurs-pompiers qui ont obtenu leur certificat de formateur SST auprès d'organismes habilités autres que les unions peuvent être ensuite intégrés dans l'équipe pédagogique d'une UDSP habilitée. Par ailleurs,



Laurent Lacombe

les moniteurs et les instructeurs doivent, en plus de leur formation continue annuelle, effectuer un nombre minimum de formations par an pour être considérés comme aptes.



Pour toute question, pensez à contacter votre union (coordonnées sur pompiers.fr) !

Sensibiliser le grand public

Les sapeurs-pompiers de France, via leur réseau associatif, saisissent toutes les opportunités de sensibiliser le grand public aux risques et de donner l'envie d'apprendre les gestes qui sauvent, dans une démarche citoyenne et solidaire.

Saisir toutes les occasions

Les actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours menées par le réseau associatif permettent de faire prendre conscience à tout un chacun qu'il n'est pas seulement un usager des secours, mais qu'il peut au contraire en devenir acteur, dans un esprit de citoyenneté. Avant même d'aborder les gestes qui sauvent, le premier pas consiste à connaître les risques et à savoir les prévenir. C'est ainsi que l'union départementale de l'Essonne a organisé en 2010 une série d'ateliers au centre commercial d'Évry 2 sur le thème du départ en vacances, mettant l'accent sur la prévention. « *Accidents de la route, accidents domestiques, risques liés à la baignade, numéros d'urgence, ateliers de massage cardiaque...* Sur chaque stand, les participants devaient répondre à un quiz et les douze meilleurs gagnaient une formation au PSC 1 », explique Patrick Rauscher, responsable de la commission secourisme de l'UD 91, qui espère renouveler l'expérience en 2012. « *À la veille des vacances scolaires, cette initiative avait remporté un franc succès* », se souvient-il. Après la prévention, l'initiation aux gestes qui sauvent. Toutes les occasions sont bonnes à saisir pour montrer au

grand public que l'apprentissage des gestes de secours est à la portée de tous. L'union des Alpes-Maritimes participe ainsi régulièrement au Salon des associations à Cannes et aux manifestations organisées par la Ligue contre le diabète, événements pendant lesquels elle propose des démonstrations de secourisme avec un moniteur sapeur-pompier. Elle profite également chaque année de la Journée nationale des sapeurs-pompiers pour toucher un public plus large et plus familial.

Particulièrement réceptifs à ces messages et susceptibles de les diffuser autour d'eux, les enfants font d'ailleurs l'objet de toute l'attention des sapeurs-pompiers. Ainsi, l'UDSP de Meurthe-et-Moselle a mis au point un minivillage pompier démontable, accessible dès sept ans, comprenant, entre autres, des ateliers de secourisme. À chaque manifestation grand public, une trentaine de bénévoles de l'union se mobilisent pour préparer et encadrer l'animation. Après le succès remporté au château de Lunéville pour le Téléthon 2011, il remontera ses barnums le 5 mai, sur la base nautique de Pont-à-Mousson, à l'occasion du triathlon organisé par l'union départementale.

Sensibiliser à l'utilisation du DAE



UDSP 89

Chaque année en France, environ 50 000 personnes décèdent à la suite d'un arrêt cardiaque. Notre pays accuse un lourd retard en termes de survie après un arrêt cardiaque : moins de 3 % alors qu'il atteint plus de 30 % dans les pays anglo-saxons. La différence : la formation de la population aux gestes qui sauvent et l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et dans les entreprises, pour laquelle la France a pris un retard considérable. Combat de longue date de la Fédération, la généralisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) a effectué un bond en avant avec le décret du 4 mai 2007, autorisant les sapeurs-pompiers, les secouristes et même

le grand public non formé à utiliser ces appareils. Depuis, nombreuses sont les collectivités et les entreprises qui s'en équipent.

Pour les accompagner, les unions départementales proposent des sessions de sensibilisation à l'urgence cardiaque et à l'emploi du DAE, en particulier auprès des collectivités locales. Parmi elles, l'UDSP des Pyrénées-Orientales a conclu, en 2008, une convention avec le conseil général qui a mis en place près de 300 DAE sur la voie publique, directement connectés avec les sapeurs-pompiers. Elle a été chargée de former aux gestes qui sauvent et à la défibrillation 10 personnes par commune, ce qui représente 2 200 habitants. « *Nous ciblons des personnes impliquées dans la vie de la commune, comme des responsables associatifs, des élus, des agents communaux ou encore des éducateurs* », présente Gilbert Rubègue, responsable de la commission secourisme de l'UDSP 66. Une deuxième vague de formation est prévue, en partenariat avec les mairies qui prendront le relais du conseil général pour toucher un nouveau public.

Dans le même esprit, l'union de l'Yonne a ainsi initié plus de 70 personnes à leur maniement dans la commune de Héry, auprès d'une association à laquelle la mairie avait attribué un défibrillateur. « *Dix postes de travail ont été mis en place simultanément à cette occasion. Cette initiative a été gérée en collaboration avec le Sdis qui a fourni le matériel* », explique Gilles Roguier, président de l'union départementale.

Promouvoir les actions et initier au secourisme

« Pour promouvoir le volontariat et mener des actions de sensibilisation au secourisme, nous avons recruté un jeune en service civique », présente Bruno Magne, PUD de Savoie. C'est ainsi que Perrine Excoffier, sapeur-pompier volontaire, a rejoint l'UD 73 en mars 2011. Elle organise gratuitement des sessions d'information à l'emploi du défibrillateur et des initiations aux gestes de premiers secours. « Pour le DAE, nous avons ciblé en priorité les associations sportives et culturelles et des collectivités territoriales auxquelles nous avons proposé des sessions de deux heures, explique-t-elle. Le personnel du conseil général en a par exemple bénéficié, tout comme

des clubs de football ou encore des membres du réseau associatif de retraités les Aînés ruraux. Pour ce qui est de l'initiation aux premiers secours, nous nous sommes essentiellement adressés aux élèves des écoles primaires, qui ne peuvent pas avoir accès au PSC1 compte tenu de leur jeune âge. » Au total, Perrine Excoffier a réalisé des actions de sensibilisation auprès de 3 000 personnes. À l'échéance de son contrat, l'UD 73 lui a proposé de mettre à profit son expérience en la formant au monitorat de PSC1.



UDSPF 73

En bref



L'ODP sensibilise les donateurs

Pour ses donateurs, l'ODP allie remerciements et prévention. Elle fait en effet parvenir à chacun d'entre eux – soit à plus de 70 000 personnes – un document d'information sur les gestes qui sauvent. Ce dépliant leur indique les mesures à prendre en cas de saignement abondant, de brûlure, d'étouffement ou de malaise, et les informe sur les gestes élémentaires de premiers secours : la position latérale de sécurité, le massage cardiaque et le bouche-à-bouche. En complément, il les incite vivement à se former auprès des unions départementales.

En bref

L'application « Urgence ! » pour iPhone



Les gestes qui sauvent sont désormais accessibles sur les smartphones. Pour multiplier les sources d'accès aux réflexes élémentaires de secours, la FNSPF a développé « Urgence ! » pour iPhone, une application gratuite. Avec ses quatre rubriques, Alerter, Protéger, Secourir, Se Former, cette application permet de composer rapidement les numéros d'urgence et de connaître les informations utiles en cas d'accident de la vie courante. Elle indique aussi où se former au PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) près de chez soi.



En bref

De la loi aux dépliants, un objectif : sensibiliser le grand public

La prévention est le premier moyen d'agir contre les risques. Outre son combat pour rendre obligatoire l'installation des détecteurs de fumée dans les habitations, qui a abouti avec la loi du 10 mars 2010, la Fédération met à disposition de ses unions plusieurs supports pour diffuser des conseils de prévention et pour promouvoir les formations aux gestes de secours organisées par le réseau fédéral. Sans oublier les dépliants disponibles auprès de l'INRS et le site pompiers.fr qui propose des conseils de prévention et des vidéos grand public, en partenariat avec l'encyclopédie en ligne Pratik, sur les principaux gestes qui sauvent.



Un outil pour sauver des vies



Taguena / Sdis 06

Apprendre au grand public les premiers gestes qui sauvent en cas d'arrêt cardiaque grâce au kit Mini-Anne a séduit nombre d'unions départementales, qui organisent des formations collectives, souvent financées par les communes. Ainsi en est-il de l'UDSP 40, qui a conclu un partenariat avec l'Association des maires des Landes pour former le plus grand nombre d'habitants dans chacune des communes du département. Depuis le lancement du projet en 2010, 85 sessions d'information se sont tenues, regroupant plus de 3 600 personnes. « Pour chaque session, la cinquantaine de personnes présentes étaient encadrées par un moniteur sapeur-pompier, secondé par des facilitateurs veillant à la bonne utilisation du kit par les participants », explique Patrick Labeyrie, membre du CA fédéral et ancien PUD des Landes, qui a lancé le projet. Autre initiative de grande envergure, celle de l'union des Alpes-Maritimes auprès des collégiens. Un partenariat avec le conseil général et l'inspection académique a permis de financer 500 kits Mini-Anne pour des élèves provenant d'une quinzaine de collèges. « La distribution des kits et l'initiation encadrée par des moniteurs de l'UDSP 06 ont eu lieu pendant le congrès Secours Santé 2011 à Nice (photo), afin de faire connaître cette manifestation aux élèves, indique Pierre Binaud, PUD 06. Outre l'initiation, l'objectif était aussi qu'ils transmettent le

message à leurs parents ». Avec succès : selon un questionnaire rempli par les élèves six mois après, 80 % d'entre eux avaient bien retenu le contenu de l'information. Enfin, dans le Haut-Rhin, l'union et le Sdis se sont fixé l'ambitieux objectif d'initier 20 % de la population du département à l'utilisation des kits Mini-Anne, le premier fournissant la logistique, le second les moyens humains. « Nous sommes convaincus que cet outil peut contribuer à diminuer la mortalité par arrêt cardiaque », souligne Christophe Marchal, vice-président de l'UDSP 68. Après la sensibilisation de l'ensemble des maires à la réanimation cardiopulmonaire avec le coffret, plusieurs

sessions ont été organisées auprès du grand public. Ainsi, en une journée, au niveau de la communauté de communes de Kaysersberg, plus de 1 000 personnes ont été initiées à l'urgence cardiaque, à raison de 200 participants par séance, encadrés par un animateur médecin colonel et une trentaine de facilitateurs – des sapeurs-pompiers mais aussi des membres de la Croix-Rouge ou du Samu. Une cellule, composée de Guy Fuchs, médecin-chef adjoint du Sdis 68, de Christophe Marchal, de Jean Struss, directeur administratif du Sdis 68, et de Bernard Manillier, s'attache à rechercher des mécènes, coordonne et soutient les actions en cours et à venir. Cette cellule travaille avec l'école départementale des sapeurs-pompiers à l'introduction de la formation Mini-Anne dès la rentrée scolaire dans toutes les classes de 6^e des collèges du Haut-Rhin.



Informations :

www.minianne.fr ; info.udsp@minianne.fr

5 675 €

tel est le montant reversé par Laedal Médical à l'Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers, dans le cadre de son partenariat avec la FNSPF (voir en page 11).

En bref

Un kit pédagogique aux couleurs des sapeurs-pompiers

Parce que le rôle du témoin est primordial devant une victime d'arrêt cardiaque, la FNSPF et Laedal Médical ont conçu, en 2010, le kit pédagogique Mini-Anne. Simple, efficace et ludique, cet outil permet aux sapeurs-pompiers d'initier le grand public à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un DAE. Trente minutes suffisent pour apprendre à sauver des vies en trois gestes simples : l'alerte, le massage et la défibrillation. Cet outil a en outre un effet démultiplicateur. Car, à l'issue de chaque session, les participants repartent avec leur kit complet, afin de s'entraîner chez eux et de faire une démonstration à leur entourage.



Former le grand public

Avec plus de 70 000 personnes formées chaque année, les sapeurs-pompiers sont les premiers formateurs au PSC1.

Des personnes handicapées formées au PSC 1

Photos : Alexandre Zupancic



Pour que les handicapés puissent aussi porter secours, deux départements ont organisé des formations au PSC1 adaptées à leurs handicaps. Dans la Manche, l'initiative de ce projet original revient à Véronique Vandaele, veuve d'un sapeur-pompier, qui travaille comme infirmière à l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Coutances. De sa proposition est né un partenariat entre l'ESAT et l'UDSP 50, concrétisé en 2011 par la mise en place de quatre sessions de formation auprès de personnes atteintes de handicaps moteurs et mentaux. Deux autres sont programmées pour 2012, ainsi que des sessions de recyclage. « *J'ai beaucoup travaillé en amont pour adapter les gestes de secours au handicap de chacun et pour privilégier un vocabulaire simple* », explique leur moniteur, Frédéric Bihel. Par ailleurs, un stage spécifique auprès de sourds et de malentendants de l'ESAT s'est tenu en novembre 2011. « *Nous avons fait appel à deux traductrices*

en langage des signes et nous avons insisté sur l'aspect visuel, explique-t-il. Les sourds et malentendants ont une mémoire étonnante : il suffit de leur montrer une fois les gestes pour qu'ils les retiennent dans les moindres détails ! » Dans les Pyrénées-Orientales, c'est le sapeur Nathalie Biosca, SPV et auxiliaire de vie au lycée de Canet-en-Roussillon, qui est à l'origine d'un projet auprès de huit élèves de l'établissement, dont cinq infirmes moteurs cérébraux, deux déficients visuels et un sourd. Accompagnée du sergent Nicolas Bousquet, moniteur PSC1 qui intervient à titre gracieux, elle organise tous les mercredis, à raison de deux heures par séance, une session de formation avec les élèves. « *Au total, cela représente un volume de 30 heures contre 11 habituellement, car nous devons expliquer chaque geste d'une façon différente pour chacun, en fonction du handicap* », précise-t-elle. Tout comme Frédéric Bihel, elle souligne le caractère très enrichissant de la formation. « *Nous apprenons au moins autant qu'eux ! Nous savons désormais, par exemple, qu'on peut être en fauteuil roulant et, malgré tout, parvenir à mettre une victime en PLS*, illustre Nathalie Biosca. *Pour ces élèves, souvent en situation de dépendance, obtenir le PSC1 est une façon de montrer qu'ils sont en mesure d'apporter des connaissances et un savoir-faire à la société. Cela leur donne confiance en eux.* » Dans les deux cas, Frédéric Bihel et Nathalie Biosca ont créé des mémos techniques pour l'alerte des secours adaptés à chacun – en braille pour les déficients visuels et spécifiques avec le 114 pour les personnes sourdes – en mettant en œuvre une démonstration d'appel par SMS. Ils ont utilisé des rétroprojecteurs et privilégié au maximum les cas concrets. Des projets ambitieux, qui pourraient bien essaimer au-delà du département...



Opération « école ouverte » dans l'Essonne



Offrir aux élèves des quartiers difficiles l'opportunité de se former au PSC1 et de découvrir le monde des sapeurs-pompiers, tel est l'objet de la convention conclue depuis 2003 entre l'union départementale, le Sdis et l'inspection d'académie de l'Essonne. « Pendant les vacances scolaires, certains centres de secours accueillent des élèves de collèges et de lycées labellisés "Ambition réussite", pour les former au secourisme, à la prévention incendie dans les établissements scolaires et à l'extinction des feux », explique Patrick Rauscher, responsable de la commission secourisme de l'UD 91. Ce dispositif permet d'apprendre aux élèves à respecter les moyens de secours et suscite chez eux des réflexes en matière de sécurité civile. Ils sont sélectionnés par leurs professeurs, sur entretien de motivation avec les chefs de centre et tests physiques et sportifs. « Pour ces jeunes qui manquent de confiance en eux, le PSC1 constitue souvent le premier diplôme qu'ils reçoivent, ce qui est très valorisant », souligne-t-il. Dans le cadre de cette initiative financée en partie par l'Union européenne, l'UDSP 91 se charge de la gestion financière, met à disposition ses moniteurs et délivre les diplômes.



30 000 jeunes formés au PSC1 d'ici 2020

En 2011, le réseau fédéral a remporté l'appel d'offres lancé par l'Agence nationale du service civique pour former tous les jeunes engagés au PSC1, soit 30 000 jeunes, attendus d'ici 2020. Une voie royale pour diffuser les gestes de premiers secours auprès des jeunes adultes ! Les unions concernées, agréées à l'enseignement du PSC 1, doivent se mettre en lien avec la Direction départementale en charge de la cohésion sociale (Préfecture), qui leur transmet la liste des structures recevant des jeunes en service civique. Les sessions de



formation sont organisées aux dates et lieux choisis en concertation. Elles n'ont pas obligation d'organiser des sessions spécifiques, les jeunes « service civique » pouvant être inscrits par leur structure d'accueil dans une session « publique », déjà prévue au calendrier de l'UD. Les structures d'accueil des recrues se chargent elles-mêmes de convoquer et de gérer les participants, ainsi que de prendre en charge les repas.

1 300

jeunes engagés du service civique ont été formés en 2011 par le réseau fédéral.

En tête de peloton : l'UDSP du Nord, avec ses 116 formations.



Sdis 77

Des JSP formés au PSC 1 dès la première année

Les JSP aussi peuvent être formés au PSC1 dès leur première année. C'est le choix que font certaines sections de JSP, à l'instar de la Charente-Maritime. « Il nous a semblé important que tous les JSP du département puissent bénéficier d'une formation au secourisme dès le début du cursus, sans attendre de suivre le PSE1 en dernière année. En effet, les élèves inscrits aux JSP sont souvent identifiés au sein de leur collège. Nous avons eu plusieurs cas où ils ont été sollicités pour participer à des opérations de secours, comme pour un malaise et de légères brûlures », indique Nicolas Chatris, président de l'Association départementale des JSP de la Charente-Maritime.

Des recyclages au PSC 1 pour les Anciens

De plus en plus d'unions départementales proposent à leurs Anciens des sessions de recyclage au PSC1. Dans les Deux-Sèvres, une session annuelle de recyclage est proposée chaque année, depuis 2009, à l'équipe d'Anciens chargés de seconder les sapeurs-pompiers actifs sur le plan de la logistique. « Au titre de membres de l'équipe de soutien, nous portons l'uniforme et utilisons quelquefois les véhicules du Sdis lors de nos missions. En cas d'incident sur nos itinéraires, lorsque nous sommes les premiers sur les lieux, nous devons réagir efficacement en prompt secours et effectuer les gestes qui s'imposent, dans l'attente de l'arrivée de nos collègues actifs. Ce recyclage est donc fondamental », souligne André Piet. Une réactualisation des connaissances d'autant plus utile que les Anciens ne sont pas toujours familiarisés avec certaines nouveautés, le DAE par exemple. « Cela nous sert dans le cadre de nos missions réalisées au titre de l'équipe de soutien, mais c'est aussi très utile au quotidien », ajoute André Piet. Dans la Loire, l'union a également organisé pour ses Anciens une session de recyclage ayant réuni une dizaine de participants.



UDSP 79



Ardèche / Archives

Quand secourisme rime avec caritatif

Mener une action de sensibilisation par le biais du kit Mini-Anne est doublement bénéfique. Cette démarche permet d'initier le grand public aux gestes qui sauvent, mais aussi de soutenir l'Œuvre des pupilles. En effet, pour tout achat d'un kit labellisé FNSPF, un euro est reversé à l'ODP. Certaines unions départementales – dont celle du Jura – ont par ailleurs décidé que chaque formation au PSC1 bénéficierait à l'ODP. « Depuis 2009, nous reversons un euro à l'ODP par PSC1 délivré », indique Philippe Huguenet, son PUD. Le Téléthon bénéficie également d'opérations menées dans le cadre du secourisme. En 2008, les unions avaient participé au fil rouge « Notre cœur bat pour vous », qui formait un maximum de personnes au PSC1, tout en reversant le montant des formations à l'AFM et son combat pour la vie. À cette occasion, plus de mille personnes avaient reçu leur diplôme.

« L'uniforme SP suscite une écoute attentive », Laurence Serra, monitrice PSC 1 dans les Pyrénées-Orientales

C'est en préparant sa formation de maître-nageur sauveteur que Laurence Serra s'est intéressée aux sapeurs-pompiers. « C'est ainsi qu'à 24 ans, j'ai eu le déclic et que je me suis engagée comme sapeur-pompier volontaire », se souvient-elle. Elle se tourne ensuite vers le monitorat, par envie de transmettre ses connaissances en secourisme auprès de ses collègues et du grand public, « mais aussi, précise-t-elle, pour vaincre ma timidité ». À trente ans aujourd'hui, elle mène ses formations avec beaucoup d'enthousiasme. « Former le grand public au PSC1 est extrêmement intéressant. L'uniforme sapeur-pompier suscite une écoute attentive des participants. Cela nous permet de faire passer des messages importants, dans le domaine de la prévention sur les risques routiers et domestiques auprès de tous. » Elle a pris l'habitude de garder contact avec les participants. « Certains d'entre eux m'écrivent après être



UDSP 96

intervenus auprès d'une victime, c'est un retour d'expérience intéressant », souligne-t-elle. Parfois, elle a le plaisir d'apprendre que la formation a fait naître une vocation de sapeur-pompier. Parmi les expériences qui l'ont marquée, ces personnes envoyées par la Justice pour effectuer un stage de citoyenneté comprenant le passage du PSC1. « C'est un vrai challenge, car elles sont contraintes d'être là. En leur parlant de cas concrets, nous parvenons à leur faire prendre conscience des risques qu'elles ont pu faire encourir à elles-mêmes et aux autres. » Mais, pour Laurence, former le grand public constitue aussi et surtout un enrichissement personnel. « De la boulangère à l'agent France Télécom en passant par le dresseur de chevaux, les participants viennent de milieux différents. C'est l'occasion d'échanger, d'apprendre d'eux. » Elle va bientôt pouvoir élargir sa gamme de cours, puisqu'elle vient tout juste de devenir formatrice SST.

Promouvoir les formations



Si le bouche à oreille

comme l'expertise reconnue des sapeurs-pompiers attirent naturellement le grand public vers les centres de secours pour s'informer des formations au PSC1, certaines unions départementales misent plutôt sur la communication. L'UDSP de la Haute-Loire a investi dans un stand déroulant et dans des flyers, qui lui

générales de sociétés d'assurances. Elle a par ailleurs réalisé un DVD baptisé *Que la vie est belle*, destiné à promouvoir le volontariat mais aussi les gestes qui sauvent. Distribué aux centres de secours du département, il est utilisé par les moniteurs intervenant auprès des scolaires.

permettent de faire connaître le secourisme lorsqu'elle participe à des manifestations, telles que les assemblées

En bref



Le saviez-vous ?

Le contrat Asso 18, souscrit par les unions départementales auprès de la MNSP, permet à ces dernières de faire bénéficier les sapeurs-pompiers enseignant les premiers secours et le SST dans leur cadre associatif d'une couverture optimale en cas d'accident. Ce contrat porte sur l'assurance de personnes (frais médicaux), la responsabilité civile et juridique et l'assurance automobile (en complément de l'assureur personnel des adhérents). Lors des sessions de formation au secourisme organisées par l'UD, les biens des unions et les participants non adhérents peuvent aussi être assurés, si l'union a souscrit à deux options complémentaires : dommages aux biens et invités / bénévoles.

PSC 1 : une formation rénovée

À compter du 1^{er} juillet 2012, le PSC1 change sur le fond et sur la forme. Non seulement certains gestes de secours évoluent, conformément aux recommandations internationales, mais, en outre, chaque organisme aura la charge de concevoir son propre référentiel de formation. La Fédération et son réseau ont du pain sur la planche !

Nouveau référentiel, nouvelle organisation

Le 1^{er} juillet prochain, le PSC1 évolue. Sur le fond, il intégrera les nouvelles recommandations internationales, portant essentiellement sur la réanimation cardio-pulmonaire. « *L'amplitude des compressions thoraciques devra être d'au moins 5 cm, sans excéder 6 cm, et leur fréquence comprise entre 100 et 120 par minute* », explique par exemple Frédéric Frey, président de la commission fédérale du secourisme. Mais surtout, sur la forme, l'arrêté du 16 novembre 2011 qui fixe le nouveau cadre d'enseignement du PSC1 amorce une vaste réforme du secourisme. « *Ce texte apporte deux grands changements, présente Frédéric Frey. D'une part, la durée de la formation est ramenée à 7 heures en présentiel, contre 10 auparavant, dont une partie accessible à distance. D'autre part, chaque organisme de formation pourra rédiger son propre référentiel et ses scénarios pédagogiques, ce qui apportera une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du PSC1.* » Deux axes conformes aux souhaits de la FNSPF qui, sollicitée par la DGSCGC, a ardemment travaillé à l'élaboration du nouveau dispositif. Prônant la fin d'une normalisation à outrance des référentiels de formation, la FNSPF a également fait valoir un accès facilité des volontaires à la formation, comme le préconisait la commission Ambition volontariat. Rédiger les nouveaux référentiels et scénarios pédagogiques sera le travail de l'équipe pédagogique

nationale de la FNSPF. Un dispositif qui s'appliquera également au PSE et au monitorat, dès la parution de leurs arrêtés respectifs. Les sapeurs-pompiers disposeront ainsi de leurs propres outils de formation, alors qu'auparavant, ils dépendaient d'un référentiel commun à tous les acteurs du secours, ce qui entraînait un certain nombre d'aberrations.



Le détail des textes : www.pompiers.fr



Témoignage

Patrick Rossi,
animateur de
la commission
nationale Secourisme

« *Ce nouveau texte signe la fin de certaines consignes en contradiction avec l'activité de sapeur-pompier. C'était particulièrement flagrant pour le PSE, dans lequel on indiquait par exemple au secouriste d'alerter les secours, alors que les secours, c'est nous ! Nous allons pouvoir élaborer des scénarios pédagogiques qui correspondent vraiment à nos problématiques.* »



Zoom

De nouveaux supports pédagogiques

En partenariat avec la FNSPF, la Boutique des pompiers de France propose une collection dédiée aux formations PSC1, conçue avec un groupe d'instructeurs nationaux de secourisme. Celle-ci compte à la fois des manuels pour les stagiaires et des outils spécifiquement élaborés pour les formateurs, comme l'interface numérique, sous forme de clé USB, qui, à l'aide de visuels interactifs, animations numériques et arbres de décision animés, permet au formateur d'illustrer son enseignement de manière dynamique et claire. La nouvelle édition de cette gamme, comprenant les dispositions de la réforme du PSC1 ainsi qu'une nouvelle interface de formation en ligne, sera présentée aux unions à partir d'avril.

Contact : 01 49 23 18 18

Sauveteur secouriste du travail, un double lien avec le monde de l'entreprise

Le réseau fédéral dispose d'une habilitation délivrée par l'INRS pour enseigner les formations de sauveteur secouriste du travail. Un dispositif qui permet non seulement de sensibiliser le monde du travail aux problématiques de prévention, mais également de tisser des liens utiles dans le cadre opérationnel et d'inciter au volontariat de sapeur-pompier.

Un vecteur de communication avec l'entreprise

Avec une cinquantaine de formateurs de formateurs, 900 formateurs et plus de 16 000 sauveteurs secouristes du travail (SST) formés chaque année, les sapeurs-pompiers de France, par l'intermédiaire du réseau fédéral, représentent un acteur incontournable dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Chantier de l'EPR dans la Manche, Hewlett Packard dans le Rhône, chocolaterie Cémoi dans les Pyrénées-Orientales ou encore collectivités territoriales, les établissements ayant confié la formation de SST aux sapeurs-pompiers sont nombreux. Dans l'entreprise, le sauveteur secouriste du travail (SST) constitue le premier maillon de la chaîne des secours. De la secrétaire au chef de service, les profils des candidats sont extrêmement variés. Christophe Gratte, formateur de formateurs pour l'UDSP du Vaucluse, se souvient de ce chef d'entreprise qui s'était fixé l'objectif de former 100 % de ses salariés au SST. « Pour montrer l'exemple, il s'était inscrit à la première session », illustre-t-il. Outre la diffusion de la culture de sécurité civile dans le monde du travail, la formation SST « est un excellent vecteur de communication avec les entreprises », souligne André Musset, formateur de formateurs pour l'UDSP 24. Car mieux connaître un établissement facilite les conditions futures d'intervention. Patrick Rauscher, responsable de la commission secourisme de l'UDSP 91, en a fait l'expérience, dans un centre social situé en pleine forêt, isolé en cas d'intempérie, pour lequel une formation SST avait été organisée : « À la suite de ce premier contact, nous avons planifié un exercice incendie avec les membres

du centre social. Cela nous a amenés à nous interroger sur la possibilité de créer une hélistation à proximité de l'établissement, pour faciliter l'accès des secours. Ainsi, en plus de la prévention, la formation SST a débouché sur de la prévision. » Pour les salariés, c'est aussi l'occasion de découvrir l'univers sapeur-pompier et, pourquoi pas, de se découvrir une vocation. « Nous avons toujours beaucoup de questions sur nos missions et sur les sapeurs-pompiers en général », souligne ainsi Christophe Gratte. À l'inverse, cela peut aussi permettre de faciliter l'accès à l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires. « Certains chefs d'entreprise m'ont déjà fait part de leur besoin de recruter des agents de sécurité incendie par exemple », indique Patrick Rauscher. Les formations SST offrent une ouverture sur le monde de l'entreprise, avec de multiples débouchés.

En bref

Être connu et se faire connaître des entreprises

L'expertise des sapeurs-pompiers étant reconnue par le monde du travail, beaucoup d'entreprises s'adressent naturellement à eux pour former leurs SST. En complément, les UDSP répondent aux appels d'offres et effectuent du démarchage. Ainsi, l'UDSP 40 envisage de collaborer avec l'Association des maires des Landes, afin que celle-ci envoie un courrier à l'ensemble des mairies du département pour établir un état des lieux de leurs besoins SST.

Portrait de Christophe Gratte, formateur de formateurs SST dans le Vaucluse

Entré comme volontaire chez les SP en 1996, passé professionnel en 2002, le sergent Christophe Gratte devient moniteur SST deux ans plus tard, puis formateur de formateurs en 2010. « Le grand intérêt du SST par rapport au PSC1 que j'enseigne aussi, c'est d'être axé sur la prévention : l'objectif est d'éviter que l'accident n'arrive », souligne-t-il. Cette spécificité nécessite de s'informer en amont auprès de l'entreprise pour identifier les risques qui lui sont propres. « Chaque formation est, de ce fait, unique. » Il envoie par mail un questionnaire au chef d'établissement, au médecin du travail et au responsable de la sécurité et se rend sur place pour les rencontrer et visiter les locaux. « Parmi les questions, nous demandons quel est le protocole d'alerte et



d'acheminement des secours dans l'entreprise, s'il y a des travailleurs isolés, si le matériel utilisé implique des risques spécifiques de blessures comme les hémorragies, etc. », illustre-t-il. Toutes les informations qu'il récolte viennent nourrir le contenu de la formation. Formateur de formateurs, il continue aussi à former directement des SST : « Cela me permet de rester en contact avec le terrain et d'alimenter mes sessions auprès des formateurs de cas concrets ». Il veille à rester disponible pour les questions des pompiers qu'il a formés. « Avec la réforme SST, je reçois régulièrement des appels sur l'aspect organisationnel des formations, car il y a eu beaucoup de changements en très peu de temps. » Le tout en accord avec sa devise : « Former des formateurs de qualité, qui véhiculent les valeurs qu'incarnent les sapeurs-pompiers. »

La réforme du SST, pour renforcer la prévention des risques professionnels

Acteur incontournable de la formation des sauveteurs secouristes du travail (SST), la FNSPF s'est pleinement investie dans la réforme du SST lancée par l'INRS, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Membre de l'équipe pédagogique nationale de l'INRS, la FNSPF a créé un groupe de travail spécifique animé par Jean-Louis Lacroix, référent national SST, au sein de sa commission du secourisme, pour préparer le réseau à la mise en œuvre de la réforme du SST l'année dernière. Cette réforme comprend notamment :

- une nouvelle organisation : les organismes de formation ne sont plus conventionnés, mais doivent obtenir auprès de l'INRS une habilitation ;
- un nouveau vocabulaire : on ne parle plus de moniteurs, d'instructeurs et de recyclage, mais de formateurs, de formateurs de formateurs et de formation continue ou de sessions de maintien et d'actualisation des compétences (nouvelle appellation depuis le 1^{er} janvier 2012) ;
- la possibilité, pour les organismes de formation (comme les unions départementales) habilités pour la formation initiale et continue de formateurs SST, de former des formateurs SST pour d'autres structures ;
- l'harmonisation de la durée et de la périodicité des formations continues des formateurs et des formateurs de formateurs SST ;
- l'obligation, pour tous les formateurs et formateurs de formateurs SST, de valider leurs compétences en prévention des risques avant le 31 décembre 2011.



La Fédération a donc mis en place, en lien étroit avec ses UDSF, un important processus de mise à jour et de contrôle des équipes pédagogiques départementales. Montage de dossiers administratifs, organisation de la formation continue des formateurs et des formateurs de formateurs, conception de déroulés pédagogiques ou encore mise en place de référents SST régionaux, elle a été à pied d'œuvre pour accompagner ses unions dans l'application de cette réforme.

Côté organisation, la convention avec l'INRS a disparu. Désormais, c'est une habilitation qui permet à la FNSPF d'être reconnue comme organisme de formation dans le domaine du SST et, à travers elle, les unions, qui doivent toutefois remplir un dossier de rattachement pour bénéficier de ce numéro d'habilitation fédéral. Certaines unions, à

l'instar de la Fédération, sont aussi déclarées comme organismes de formation auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Dircecte) et, à ce titre, disposent d'un numéro d'activité professionnelle. Elles doivent en outre fournir pour chacun des formateurs toute une série de documents attestant de leurs compétences. En effet, la réforme s'accompagnant de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion (Forprev), les unions départementales doivent fournir une liste à jour de leurs équipes pédagogiques, assortie des justificatifs *ad hoc*. L'INRS est susceptible de contrôler à tout moment les organismes de formation. L'habilitation est décernée pour une période de trois ans.



DR

Témoignage

Jean-Louis Lacroix,
réfèrent technique
national SST

« Certes, l'effort de réorganisation demandé par la réforme SST est important. Pour les unions, il se traduit par la nécessité de faire remonter à la FNSPF toutes les informations relatives aux formateurs et à leurs formations. Néanmoins, cette réforme favorise sans conteste une meilleure application du secourisme du travail dans les entreprises. La mise en place de référents régionaux, d'évaluations certificatives et d'une augmentation de la formation continue constitue autant d'exemples des améliorations apportées. »

➔ Pour en savoir plus : les référents régionaux SST et le service juridique de la FNSPF se tiennent à votre disposition. Liste disponible auprès de la FNSPF et de votre union régionale.

En bref

Attention !

Alors que les nouvelles techniques de secourisme entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2012 dans le cadre du PSC1, elles sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2011 pour ce qui concerne le SST.

5 650

formations initiales et 10 000 recyclages SST sont dispensés chaque année par les 900 formateurs et instructeurs de la FNSPF.

MiniAnne



MiniAnne "spéciale FNSPF"



Fédération Nationale
sapeurs-pompiers de France

**Avec les sapeurs-pompiers et miniAnne,
presque 10 000 personnes formées depuis 2010.**

En route pour former 20 % de la population!

www.mini-anne.fr

**Pour chaque MiniAnne achetée,
1€ reversé à l'Oeuvre des Pupilles Orphelins**



Laerdal Médical France
Bât. 5B - 1, rue des Vergers
69 760 Limonest

Tel : 04.72.52.02.52
Fax : 04.78.35.38.45
Courriel : info@laerdal.fr

MiniAnne®
A learning technology by Laerdal 